



Forfait d'archivage : la FNMR dénonce l'absence d'argument crédible du Gouvernement

La Fédération Nationale des Médecins Radiologues a pris connaissance avec consternation de l'opposition du Gouvernement au rétablissement du supplément d'archivage numérique supprimé par les Caisses d'assurance maladie à la suite d'une Décision du Conseil d'Etat de juillet dernier.

Le Gouvernement justifie sa position par de prétendues « marges nettes élevées » que réaliserait la profession alors qu'elle devrait « faire bénéficier la collectivité des gains de productivités enregistrés dans le secteur ».

La FNMR dénonce de tels propos qui ne correspondent pas à la réalité de la profession et illustrent la méconnaissance totale qu'a le Ministère de la santé de ce dossier en l'absence de dialogue avec les médecins radiologues.

En premier lieu, **la FNMR récuse** le terme de « marges ». **Les médecins radiologues**, s'ils sont dans une logique entrepreneuriale liée à la gestion de leur activité, comme tous les médecins libéraux, **ne sont pas concernés par la pratique commerciale**. Il est très curieux de voir le Ministère de la santé faire un tel amalgame, d'autant que 92 % de la profession est en tarifs opposables. Enfin, parler de « marges élevées » alors que les tarifs opposables ont été revus dernièrement à la baisse de façon unilatérale est une approche économique singulière. La réalité, ce sont **les nombreux cabinets en situation difficile** avec des fermetures et des regroupements dans certains cas.

Ensuite, les gains de productivité sont totalement virtuels, car si le progrès permet de réduire le temps machine par patient, il accroît le nombre d'images que le médecin doit ensuite interpréter. Ainsi, si le temps machine recule, le temps médical par patient s'allonge. **Le gain de productivité est virtuel**.

Enfin, en refusant la poursuite du programme d'archivage des examens d'imagerie, le Gouvernement joue un mauvais tour aux **patients en les privant d'un des outils de la coordination des soins** devant s'intégrer au futur dossier médical personnel. L'archivage est un outil indispensable de suivi des patients, notamment dans le cadre du suivi des cancers. C'est un immense gâchis dont le Gouvernement devra assumer seul la responsabilité devant les patients.

Pour sa part, **la FNMR, a décidé, de ne pas abandonner les patients**, et d'inciter les médecins radiologues à proposer à ceux qui le souhaitent, de prendre en charge les frais d'archivage de leurs examens d'imagerie.

La Fédération Nationale des Médecins Radiologues souhaite que la raison et l'intérêt des patients l'emporte et que le Gouvernement revienne sur une décision pour laquelle il n'a visiblement aucun argument crédible, même pas celui de faire des économies, car l'archivage est aussi un moyen indispensable pour éviter la redondance des actes.

Contact :

Docteur Jacques NINEY - Président FNMR - Tél : 01.53.59.34.07.

* * *

FEDERATION NATIONALE DES MEDECINS RADIOLOGUES

62, Boulevard de Latour Maubourg – 75007 PARIS

Tél : 01.53.59.34.00. – Fax : 01.45.51.83.15. – Mail : info@fnmr.org